

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Mallais	Numéro de permis 2021125	Date d'inspection Le 29 novembre 2023	
Nom de l'établissement La Garderinade		Numéro de téléphone (506) 855-4947	
Adresse 158 rue Albini Dieppe NB E1A 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont aussi été observés :

- Les activités quotidiennes
- Aire de jeux extérieure
- Matériel et équipement de l'aire de jeux extérieure; Dans un bac, il y a des traineaux à neige, des pelles, etc. dont les enfants utilisent.
- La routine quotidienne (1 heure à l'extérieur par période de 4 heures lorsque la majorité des enfants sont présents et si les conditions météorologiques le permettent)

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé une activité dirigée (la lecture d'une histoire de Noël), des questions ouvertes ont été posés aux enfants pendant la lecture, une petite période des jeux libres à l'intérieur, le lavage des mains, la préparation pour aller dehors et des jeux libres à l'extérieur.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 décembre 2023

Date

original signé par
Nadia Mallais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 décembre 2023

Date